

ASSURANCE SANTE INTERNATIONALE : APRIL PERMET AUX SALARIES ET TNS DE PARTIR A L'ETRANGER EN TOUTE SERENITE, QUELLE QUE SOIT LA DUREE DE LEUR DEPLACEMENT

La reprise économique des PME, TPE et Travailleurs Non Saliés (TNS) français passe aussi par la relance de leur activité à l'international, malgré le contexte sanitaire délicat. Pour les accompagner au mieux dans cette période déterminante, à l'heure où 60%* des voyages d'affaires internationaux sont réintroduits progressivement, APRIL International, qui porte les offres de mobilité du groupe APRIL, lance une nouvelle offre d'assurance santé internationale 100% digitale, MyBusiness Travel, spécialement conçue pour eux : ainsi, cette solution couvre les salariés et TNS lors de leurs missions professionnelles à l'étranger, de manière ponctuelle ou régulière, partout dans le monde, pour tous leurs frais de santé, y compris en cas de pandémie.

La protection du salarié plus que jamais centrale en cette période de pandémie

La crise sanitaire mondiale de la Covid-19 a révélé un besoin accru de protection pour les salariés expatriés ou en missions à l'étranger, qu'il s'agisse d'un voyage pour un salon de quelques jours, un simple rendez-vous client sur une journée ou au contraire un déplacement de plusieurs semaines.

L'employeur est alors tenu d'informer et de protéger ses collaborateurs à l'étranger, aussi bien avant que pendant la mission :

- En informant **les salariés envoyés en mission à l'étranger sur les conditions sanitaires et sécuritaires du pays** : consignes de sécurité, informations pratiques, formation interculturelle.
- En garantissant **la sécurité des salariés à l'étranger** : l'employeur a une obligation de résultat en matière de sécurité de ses collaborateurs, à tout moment y compris sur son temps libre, lorsqu'il est à l'étranger en mission professionnelle. Dans certains cas, le manquement à cette obligation constitue une faute inexcusable de l'employeur.

MyBusiness Travel : la garantie d'une protection complète

En assurant ses salariés en mission, l'entreprise répond à un double enjeu : protéger la santé de ses collaborateurs en lui offrant un accompagnement adapté et se prémunir contre les risques d'incidents susceptibles d'engager sa responsabilité juridique et d'avoir d'importantes conséquences financières.

Pour faciliter la souscription d'une telle couverture, APRIL International lance **MyBusiness Travel**, dédiée aux PME / TPE / TNS en France et en Europe : conçue pour les déplacements ponctuels (séminaire d'entreprise, événement à l'international) ou pour les déplacements réguliers (avec un nombre de déplacement illimités pour tous les collaborateurs) partout dans le monde, l'offre prévoit :

- **Pour l'entreprise** : un parcours de souscription 100 % en ligne avec signature électronique, une plateforme permettant l'édition d'attestation, le suivi des déplacements des collaborateurs en ligne, un service d'alertes en cas de situation délicate.
- **Pour les collaborateurs** : une application mobile qui les accompagne dans leur déplacement avec toutes les informations utiles sur leur destination, la réception d'alertes en cas de situation délicate, l'accès aux numéros d'urgence H24.

« Nous accompagnons les entreprises et leurs salariés en mobilité depuis plus de 30 ans et plus que jamais cette année, tous se sont rendus compte de la valeur d'une assurance santé internationale. Nous avons la volonté de continuer à les accompagner et à les protéger, en facilitant leur expérience dès la

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

souscription et pendant toute la durée du contrat » précise Isabelle Moins, Directrice générale d'APRIL International en France.

MyBusiness Travel, c'est...

- Un éventail de garanties très large : décès, santé, responsabilité civile, assistance, bagages, sécurité.
- Des niveaux de couverture plus élevés que les standards du marché.
- Une couverture sécurité en cas d'attentat, troubles politiques avec une hotline H24.
- Une couverture spéciale pandémie permettant de couvrir les frais de modification de voyage et les frais de rapatriement.
- Une couverture dans le monde entier y compris dans les pays considérés comme à risque.

* Enquête FCM Travel Solutions réalisée en mai et juin 2020 auprès de 1600 travel managers, agents de réservation et voyageurs du monde

A propos du groupe APRIL

Créé en 1988, APRIL est un groupe international de services en assurance implanté dans 22 pays, dont l'ambition est de proposer à ses clients une expérience de l'assurance plus facile et plus accessible. Plus de 3 000 collaborateurs conçoivent, distribuent et gèrent des solutions spécialisées d'assurance autour de cinq marchés d'expertise (emprunteur, santé internationale, Pros/TPE, santé et prévoyance locales, dommage de niches) pour ses partenaires et clients - particuliers, professionnels et entreprises. Le groupe a réalisé en 2019 un chiffre d'affaires de 1017,3 millions d'euros.

Contacts presse

APRIL : Mélanie Sutter, Responsable des Relations presse – 06 43 54 66 67

Hopscotch pour APRIL :

Marie Guérin – 06 03 48 83 09

Agnès Vieu - 06 62 89 34 56

